

Réunion du 7 février 2017

Membres présents : M. MIRAL, GUY, COMBRE, BEC, BONNET, ROUX, PORTALIER et Mmes CARTALADE, FROSIO et ROYER

Membre absent : M. ASTIER

I - Autorisation de régler les investissements à hauteur de 25 % des crédits précédents :

Le budget annuel se vote avant le 15 avril 2017 et règlementairement, il n'est pas possible de régler des factures investissements autres que celles qui concernent les restes à réaliser. Par contre, il est possible sur délibération du conseil municipal de régler des nouvelles factures jusqu'à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2016). M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la somme de 15 000 € pour couvrir quelques dépenses effectuées : matériel, mise en sécurité des abords de l'école, voirie et dossier église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans ces conditions.

II - Inscription d'un itinéraire au Plan Départemental de Randonnée :

L'itinéraire le Grand Tour de la Planèze en VTT qui relie les réseaux VTT locaux de la Planèze, de Saint-Flour et de Pierrefort est en cours d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, procédure permettant de garantir la continuité du circuit. Cet itinéraire traverse le territoire communal sur une partie du chemin rural n° 68 sur la section C2, commun à la commune de Coren.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable au tracé de randonnée présenté et approuve l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de ce chemin rural concernée.

III - Dossier maison Tardieu au Sailhant :

Le Conseil Municipal dans sa séance du 11 mars 2016 décidait d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de cette maison située au village du Sailhant à Monsieur MAGENTIES, architecte. Ce dernier vient de remettre l'estimation prévisionnelle des travaux représentant un montant de 152 178,40 € TTC auquel il est envisageable d'ajouter trois options ce qui porterait le montant total de la rénovation à 172 353,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de rénover la maison Tardieu au Sailhant pour créer un logement pour une famille de 4 à 6 personnes, approuve le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du plan Ruralité.

IV - Assainissement communal :

Monsieur le Maire informe les élus qu'une rencontre avec le bureau d'études C2EA, la MAGE et le CIT a eu lieu en mairie le 12 décembre 2016 afin d'établir un dernier point sur l'assainissement communal et plus particulièrement sur l'éventualité d'une révision du schéma d'assainissement. Il en ressort que le système d'assainissement non collectif est leur priorité et la seule possibilité viable d'un assainissement collectif concernerait que le village de Lacombe et pourrait être subventionnée à hauteur de 50 % par l'agence Adour Garonne.

Il convient maintenant que le conseil municipal prenne une décision définitive quant à la poursuite ou non du programme des travaux d'assainissement sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réaliser un assainissement collectif au village de Lacombe. Avant d'entreprendre toute démarche pour cette opération, Monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec les habitants pour connaître leur souhait quant à la réalisation de cette opération.

V - Dossier voirie :

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du dossier de demande de subvention relatif au dossier voirie, les difficultés rencontrées et les particularités de chacun.

VI - Contournement routier de SAINT-FLOUR :

Lors de la réunion du 20 janvier 2017 organisée par le Conseil Départemental, les élus d'ANDELAT présents ont constaté une modification au niveau du franchissement de la RD 40 par la nouvelle voie, à savoir un tourne à gauche avec deux balises de stop installées sur la RD 40 (au lieu de bretelles entrée / sortie sur la Rocade comme mentionnées dans tous les dossiers tels que DUP et PLU).

Monsieur le Maire a fait savoir rapidement son désaccord et celui de son Conseil Municipal dans ses délibérations prises tout au long de la procédure, quant à cette dernière décision prise pour le dossier "appel d'offres".

Le Conseil Départemental a répondu en organisant des entrevues en mairie avec le service des routes et au Conseil Départemental, avec le Président et des Responsables en charge de ce dossier.

V - Informations diverses :

- Aménagement extérieur des bâtiments écoles :

Les employés communaux terminent l'aménagement de cet espace.

- Travaux parking et mise en sécurité des abords de l'école :

L'entreprise MARQUET a débuté les travaux le 9 janvier 2017 par la construction du mur de soutènement le long du sentier situé sous l'église. Le déroulement des travaux se poursuivra par la réalisation d'un parking réservé aux écoles. L'ensemble devrait sécuriser les abords de l'école.

- Dossier amélioration du carrefour de Sebeuge :

Dans un courrier reçu en mairie en décembre 2016, le Conseil Départemental fait savoir qu'il est toujours favorable à la réalisation d'une amélioration du carrefour de Sebeuge. Son financement est prévu dans le cadre du volet solidarités du Plan pluriannuel des investissements au titre de 2018 - 2019. L'aménagement de la route de Pagros / Sebeuge devrait se réaliser dans le cadre de l'aménagement foncier.

- Dossier ARDELIS" :

Suite à une demande d'enregistrement déposée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par la SAS ARDELIS pour l'exploitation d'une usine de fabrication de plats cuisinés située ZA Rozier Coren sur la commune de SAINT-FLOUR, la Préfecture demande un avis au Conseil Municipal des communes avoisinantes. A noter que cette demande d'enregistrement est soumise à la consultation du public, le dossier est déposé en mairie de SAINT-FLOUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier déposé par la SAS ARDELIS pour l'exploitation d'une usine de fabrication de plats cuisinés située ZA du Rozier Coren sur la commune de SAINT-FLOUR.